

# Trophée des 4 Saisons



JUILLET-JUN



## Saison 2022-2023

**Article 1 :** Challenge réservé aux membres du Bridge-Club Joué-lès-Tours à jour de leurs cotisations pour la saison en cours.

**Article 2 :** il récompense la performance et l'assiduité des joueurs lors des 4 manifestations qui rythment la vie du club :

- le Challenge d'Été (juillet-septembre), *au moins 16 tournois joués sur la période.*
- la Coupe d'Automne (fin novembre),
- l'Individuel d'Hiver (février),
- la Triple Entente de Printemps (mai)

**Article 3 :** des Points 4 Saisons (P4S) sont attribués lors de chaque événement en appliquant un barème identique à chaque manifestation :

| Rang :      | 1  | 2  | 3  | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | à partir du 11ème |
|-------------|----|----|----|---|---|---|---|---|---|----|-------------------|
| Points 4S : | 20 | 14 | 10 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2  | 1                 |

- Pour les épreuves par 4, chaque membre de l'équipe se voit attribuer les points correspondant au rang de l'équipe. Si une formule autorise la participation de 5 ou 6 joueurs par équipes la dotation sera proportionnelle aux donnes jouées.
- Pour l'Individuel les points sont attribués pour les 4 lignes, sauf si le tournoi réuni moins de 11 tables (c'est le classement final en serpentín qui sera pris en compte).

**Article 4 :** des points de bonus sont attribués pour l'assiduité aux événements

|                   |              |              |              |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|
| Participation à : | 2 événements | 3 événements | 4 événements |
|                   | 2 points     | 4 points     | 8 points     |

- Parmi les joueurs ayant participé à au moins 2 événements ceux qui n'auront pas assisté au repas de l'Individuel se verront retirer 2 points sur leur bonus de participation.

**Article 5 :** le classement s'obtient par cumul des P4S des 4 événements ainsi que des bonus/malus de participation. Le départage se fait dans l'ordre suivant

- au profit du plus faible Indice de Valeur (IV) des joueurs
- au profit du plus grand nombre de participations (implication vie du club)
- au profit du plus petit nombre de Points de Performance (PP)
- au profit du plus petit nombre de Points d'Expert (PE)

**Article 6 :** les 3 premiers du classement seront récompensés par des chèques-cadeau d'un montant respectif de 40, 30 et 20€ remis lors de l'Assemblée Générale du Club qui clôture la saison (dernier samedi de septembre)